

DÉCISION N°D-2023-106

APPEL D'OFFRE N°2023-04 AUX TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE SIGNALISATION LUMINEUSE ET D'ILLUMINATIONS POUR LES SERVICES DE LA VILLE

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son L2194-1,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/112 du 04 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Maire au Maire adjoint élu aux finances monsieur Alain THIEMONGE,

Considérant que la maintenance des équipements de cuisine de la ville doit être assurée.

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché 2023-04 avec la société HOBART domiciliée au 1 allée du 1er Mai 77183 Croissy Beaubourg,

Article 2 : Le montant du marché est de 460 000 € HT.

Article 3 : D'imputer sur le budget communal concerné, les dépenses de l'intégralité du marché.

Article 4 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 26/07/2023



le Maire

Arnaud de Bourrousse